

GOUVERNANCE

- La date de lancement du programme est le 7 février 2019.
- La date limite pour le dépôt des demandes de soutien financier est le 5 avril 2019, 16 h.
- L'annonce des projets retenus aura lieu le 29 avril 2019.
- Les projets admissibles font l'objet d'une évaluation d'un comité composé de professionnels des organisations membres du comité directeur de l'Entente non éligibles au programme, sous la supervision du coordonnateur de l'Entente. Le quorum de ce comité est de trois membres.
- L'évaluation est faite à partir d'une grille de sélection des projets avec pointage. La grille est publiée avec le programme et le formulaire.
- Le comité directeur de l'Entente autorise les projets en fonction des résultats obtenus.
- Les projets retenus sont ceux qui atteindront une note minimale de 70 %. S'il est nécessaire de faire des choix en raison des disponibilités financières, les projets ayant obtenu le plus haut pointage seront retenus.
- La décision du comité directeur se conclut par une entente de partenariat entre la CMQ et les porteurs des projets retenus.
- Le projet doit être réalisé, incluant l'engagement des dépenses, avant le 29 novembre 2019, fin du programme.
- L'aide accordée peut atteindre au maximum 75 % du total des dépenses admissibles.
- L'aide financière maximale par projet pour la durée du programme est de 10 000 \$.
- Le rapport final, incluant le rapport financier et les preuves de facturation, doit être déposé à la CMQ avant le 6 décembre 2019.
- Le budget est de 50 000 \$.

GRILLE DE SÉLECTION

Programme d'aide financière 2019 pour soutenir la mise en marché collective des produits agricoles et agroalimentaires des producteurs agricoles, des agrotransformateurs et des transformateurs artisans

Nom du demandeur : _____

Titre du projet : _____

Demande complète	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande dûment rempli <input type="checkbox"/> Copie des soumissions pour la réalisation du projet <input type="checkbox"/> Lettre d'entente des partenaires s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises		
Prérequis pour l'analyse de la demande d'aide financière		
Regroupement d'au moins 3 entreprises agricoles, agroalimentaires ou de transformation agroalimentaire artisanale répondant aux conditions d'admissibilités du programme.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Entreprise agricole, agroalimentaire ou de transformations agroalimentaires artisanales avec un projet réunissant des entreprises du secteur concerné dont les revenus agricoles bruts ou le chiffre d'affaires individuel sont supérieurs à 30 000 \$ et dont les revenus agricoles bruts ou le chiffre d'affaires individuel sont inférieurs à 5 M\$.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Organismes à but non lucratif ou coopérative dont la mission, les actions ou les objectifs sont directement liés à la mise en marché de produits agricoles ou agroalimentaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Siège social localisé sur le territoire de la Capitale-Nationale et de Lévis.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Points d'évaluation technique		Note maximale
1	Démonstration de l'accès facilité des produits agricoles et agroalimentaires dans les marchés du détail et de la restauration	/20
2	Projet bien élaboré : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs clairs et résultats attendus bien définis - Description du projet bien structuré - Échéancier de réalisation réaliste - Résultats et impacts souhaités bien mesurés - Qualité de la structure financière du projet 	/10 /10 /5 /5 /10
3	Appréciation de la stratégie proposée pour percer le marché visé	/10
4	Caractère régional du projet	/10
5	Aspect novateur du projet	/10
6	Appréciation globale du projet	/10
TOTAL		/100